

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1		Décision modificative budgétaire	Décision modificative budgétaire terrain de foot	
2		Décision modificative budgétaire	Décision modificative intérêts prêt relais	
3		Demande subvention	Demande de subvention de l'association sportive les Aiglons du Collège de Vélines	
4		Dissolution association AERIAL	Dissolution de l'association AERIAL nomination de deux délégués	
5		Statuts Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson	Modification des statuts communautaires pour ajout de compétences et ajustement par rapport à la Loi NOTRe	
6		Charte 0 herbicide	Adhésion à la charte 0 herbicide initiée par le Conseil Départemental et demande d'aide financière Adour Garonne pour diminuer l'usage des pesticides	
7		Personnel communal	Heures supplémentaires et complémentaires du personnel communal	

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10 Novembre 2016.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Cédric MEYROU, Franck POURTAL, Josette LAGORCE, Hélène DENOST, Jean-Luc FAVRETTO,

Absents excusés : Francis CARNET GUILLOT, Sophie BUYTAERT, Florentine POUCHIN, Sébastien BAGGIO, Alain BATAAC

Absent non excusé : Jean-Luc RABOISSON

Procurations : Francis CARNET GUILLOT à Marie-Pierre POUGET

Sophie BUYTAERT à Marie-Catherine ROHOF

Florentine POUCHIN à Hélène DENOST

Sébastien BAGGIO à Franck POURTAL

Alain BATAAC à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Marie-Pierre POUGET

Adoption de l'ordre du jour

Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Décision modificative budgétaire intérêts prêt relais
- Statuts de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson
- Adhésion à la Charte 0 herbicide
- Heures supplémentaires et complémentaires du personnel

Délibérations

- Délibération modificative terrain de football
- Demande de subvention de l'association sportive les Aiglons du Collège de Vélignes
- Dissolution de l'association AERIAL (Association pour l'Etude et la Recherche d'Implantation d'Aires en Libournais) nomination de deux délégués
- Travaux de la toiture de l'Eglise. Fondation du Patrimoine. Choix des contreparties pour la souscription

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

- Aménagement des abords de la Mairie
- SIAEP compte rendu de réunion
- Réunion des commerçants

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Comme prévu, la réalisation du terrain d'entraînement est à la charge de la Commune.

Coût des travaux : 6166,80 €

Pour nous permettre de régler les travaux avant la fin de l'année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une délibération modificative.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	39	Autre agencement et aménagement de terrain	+ 2 200,00
			TOTAL	+ 2 200,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	ONA	Dépenses imprévues	-2 200,00
			TOTAL	-2 200,00

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE INTERETS PRET RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie actuelle nous a permis de rembourser les prêts relais contractés pour la salle multi activités avant même d’avoir perçu la totalité des subventions attendues. Ces remboursements ont engendré des frais financiers sur le budget 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une délibération modificative

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l’exercice 2016.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
66	66111		Intérêts des emprunts et dettes	+ 400,00
			TOTAL	+ 400,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-400,00
			TOTAL	-400,00

DEMANDE DE SUBVENTION DE L’ASSOCIATION SPORTIVE LES AIGLONS DU COLLEGE DE VELINES

Madame ROHOF présente la demande de l’Association sportive Les Aiglons du Collège de Vélines

La subvention demandée permettrait de financer un séjour au ski à Super Besse dans le Massif Central, non financé par le Collège mais dans le cadre de l’UNSS.

Le Conseil Municipal regrette que l’association n’ait pas présenté un prévisionnel et un projet détaillés

Une subvention est déjà accordée au Collège de Vélines.

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 2 abstentions (Mmes ROHOF et BUYTAERT), refuse d’accorder une subvention.

DISSOLUTION DE L’ASSOCIATION AERIAL (ASSOCIATION POUR L’ETUDE ET LA RECHERCHE D’IMPLANTATION D’AIRES EN LIBOURNAIS) NOMINATION DE DEUX DELEGUES

Délibération

Afin de procéder à la dissolution de l’association pour l’Etude et la Recherche d’Implantation d’Aires en Libournais (AERIAL) lors de l’assemblée générale extraordinaire du 21 novembre prochain à Mouliets et Villemartin, il convient de nommer deux délégués

Après en avoir délibéré le conseil désigne : -Mme Marie-Pierre POUGET

-M. Jean-Thierry LANSADE

TRAVAUX DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE. FONDATION DU PATRIMOINE. CHOIX DES CONTREPARTIES POUR LA SOUSCRIPTION

Les travaux de réfection de la toiture de l'Église débuteront le 28 novembre prochain.

La fondation du Patrimoine nous informe de la stagnation des dons et nous propose de relancer les souscriptions par le biais de contreparties (plaque au nom des donateurs, cadeaux de stylos, portes clés, places de théâtre pour la représentation des Copains d'accord, visites du site Gallo Romain, clés USB...)

Le débat s'engage et le conseil municipal ne souhaite pas retenir ces propositions, il préconise de mettre en avant la réduction fiscale.

Mme DENOST propose de relancer la communication sur le bulletin municipal et le site de la Mairie. Elle demande aussi à la commission des bâtiments de prendre des photos de l'avancement des travaux.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES POUR AJOUT DE COMPETENCES ET AJUSTEMENT PAR RAPPORT DE LA LOI NOTREe

Un état des équipements actuels des Communes a été fait.

Une annexe aux statuts précise les niveaux d'engagement de la Communauté de Communes votés en Conseil Communautaire ex : la réfection des vestiaires est prise en charge par la Communauté de Communes, mais pas le club house.

Délibération

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification des statuts communautaires pour intégrer ou préciser l'exercice des compétences exercées ci-après au niveau de l'intérêt communautaire.

Au 8.2.4 Assainissement :

Vu les investissements importants à réaliser par les Communes et les baisses des financements directs, il propose de transférer la compétence de la gestion de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes par l'ajout de la phrase « et Gestion de l'assainissement collectif (fonctionnement et investissement) ».

Au 8.3.5 Construction et aménagement d'équipement culturels et sportifs d'intérêts communautaires

Il propose de préciser la création d'un terrain multisports sur chaque commune du territoire par l'ajout de la phrase « création de terrains multisports »

Monsieur le Maire ajoute que les statuts communautaires ont dû être mis en cohérence avec la loi NOTRE et il donne lecture du projet de statuts modifiés pour une intégration à la date du 01 janvier 2017.

Pour information, il donne lecture des annexes définissant l'intérêts communautaire complétant les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson qui ne font pas l'objet de vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération, adopte, le projet de statuts proposé et annexé.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à sa demande, l'ATD a établi un projet pour l'aménagement des abords de la Mairie.

Pour nous permettre de percevoir des subventions du Conseil Départemental, la Commune doit adhérer à la charte zéro pesticide.

Le Maire demande à la commission des bâtiments de se réunir prochainement afin d'étudier ce dossier et présenter ses conclusions au prochain conseil.

La Commission des bâtiments devra aussi étudier le projet d'aménagement intérieur du logement de l'ancienne poste proposé par M. et Mme BLANDINIÈRES.

ADHESION A LA CHARTE 0 HERBICIDE INITIEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE ET SOLLICITATION D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR DIMINUER L'USAGE DES PESTICIDES DANS LA COMMUNE

Délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « charte 0 herbicide »

Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque Collectivité dans sa gestion des espaces verts.

La charte « 0 herbicide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les herbicides.

Les objectifs visés concernant la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore)

L'engagement de la Commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la Commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien,

Cet engagement doit conduire la Commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la Commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la Commune à la Charte « 0 herbicide ».

Il décide également de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la Commune.

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL

Délibération

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet, de catégorie C et de catégorie B

Relevant des cadres d'emplois suivants : Rédacteur

: Adjoint administratif

: Adjoint technique

-Peuvent également être amenés à effectuer des heures (dites heures complémentaires) en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet relevant des cadres d'emplois suivants : Adjoint technique

-le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois

-le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

-s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

-s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

SIAEP

Mme ROHOF fait le compte rendu de la réunion du SIAEP du 03 novembre :

Monsieur DESCOINS a lu le courrier de la Préfète l'informant de la prise des arrêtés, avant le 31 décembre 2016, concernant la fusion du SIAEP de Vélines avec le SMDE 24.

Chaque Commune du SMDE 24 doit délibérer. Il sera nécessaire de désigner dans chaque commune un délégué titulaire et un délégué suppléant.

*la délibération de la Communauté de Communes prise pour l'acquisition d'un terrain du SIAEP situé sur la Commune de Montcaret n'a toujours pas été transmise au SIAEP.

*Budget primitif 2017 : renforcement des conduites d'eau pour 1 248 500 € et pour les travaux au Jourget, seuls les frais d'étude sont pris en compte.

*Les travaux de conduites d'eau entre Bonneville et Montcaret sont terminés.

Les élus de Montcaret ont été félicités pour leur présence assidue aux réunions de chantier.

REUNION DES COMMERCANTS

Les commerçants présents à la réunion ont formulé auprès de la Municipalité quelques demandes d'aménagement

- Panneau d'information lumineux pour passer des annonces en boucle
- Panneau d'affichage pour proposer des échanges de services
- Distributeur d'argent
- Toilettes publiques
- Distinguer la Commune par des aménagements sur le CD 936
- Mettre des œuvres ou sculptures
- Village fleuri

Le Conseil Municipal décide de se renseigner sur le coût d'un panneau lumineux et de toilettes publiques.

SIVOS

Madame ROHOF fait le compte rendu de la réunion du SIVOS du 15 novembre dernier :

-participation des Communes : la part des familles est de 98 € par an par élève pour un collégien, et de 40 € pour les Communes.

Le transport scolaire est gratuit pour les élèves en SEGPA, pris en charge en totalité par les Communes, soit 138 € par élèves et par an.

VOIRIE

Jean-Luc FAVRETTO informe l'assemblée qu'une visite du site de la fabrique d'enrobé de l'entreprise EUROVIA est prévue en janvier prochain.

ECOLE :

Mme ROHOF donne lecture du compte rendu du conseil d'école du 17 novembre dernier

Les enseignants ont présenté le projet d'école.

Les enseignants demandent la pose de planche sur le mini jardin pour permettre aux enfants d'effectuer des plantations sans marcher dans la terre.

Plus de 30 enfants sont parfois présents en même temps dans la garderie, voir si les enfants peuvent prendre à nouveau le goûter dans le réfectoire et utiliser une classe pour alléger l'effectif dans la garderie.

Le Directeur nous demande de revoir la remise des enfants aux familles après les TAP, trop de parents pénètrent dans la cour.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Pour la prochaine rentrée il est envisagé d'organiser les TAP, 45 mn sur les 4 jours de la semaine.

Vincent FERRAZ coordonnateur petite enfance de la communauté de Communes nous propose de solliciter un agrément jeunesse et sports pour obtenir des financements de la CAF. A délibérer lors d'un prochain conseil.

SDE 24

Monsieur POURTAL fait le compte rendu des deux réunions du 10 et 14 novembre.

-effacement des réseaux électricité fils nus en cours. En 2015, 10124 km de fils nus, fin du programme en 2020
-pose de borne électrique voiture tous les 7 km à vol d'oiseau. Nous pourrions bénéficier de la pose d'une borne accélérée sur le parking Tournier.

-marché du photovoltaïque sera réalisé en partenariat avec Energie Vienne, le Crédit Agricole et autres, démarrage des travaux en 2017

-Fibre optique, démarrage des travaux en 2017 pour Périgueux, Bergerac, Vélignes ne sera pas desservi avant 2035.

-le dépannage de l'éclairage public est réalisé par la SPIE. Les signalements de panne se feront par internet et seront traités dans la journée.

USTOM

Madame LAGORCE fait le compte rendu de la réunion de l'USTOM

-une augmentation de 4 % des tarifs de la redevance incitative pour l'année 2017 a été voté à la majorité (Colette LAGORCE s'est abstenu)

-les bornes à verres supplémentaires seront livrées. Il sera nécessaire de réaliser une chape en béton, le secrétariat contactera l'USTOM pour connaître les dimensions exactes. M. MEYROU affirme que les chapes devaient être prises en charge par l'USTOM (à vérifier)

REPAS DES AINES

La date du repas est fixée au dimanche 22 janvier 2017 à 12 heures.

Traiteur choisi : M. ROBERT de Vergt pour un coût du repas à 23 €

Le menu choisi est le suivant :

-Potage potiron châtaignes

-salade périgourdine

-pintade farcie

-pommes de terre sautées

-brochettes de fromages

-vacherin

TELETHON

Le Maire rappelle au Conseillers qu'un thé dansant au profit du téléthon se déroulera dimanche 20 novembre à la salle des fêtes.

Un appel pour la préparation de pâtisseries est lancé auprès des conseillers et des associations de la Communes.

RECLAMATION DE M. MEYROU

M. MEYROU demande que la personne qui a déposé des branches à côté du local des cantonniers pour qu'ils les brûlent, vienne récupérer les branchages et les dépose à la déchetterie. M. FAVRETTO et M. LANSADE indiquent que ce type de réclamation doit être traitée en dehors des réunions du conseil municipal. Monsieur le Maire recevra les personnes concernées.

La séance est levée à 22h 25

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	Absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	Absente
Alain BATAc		Sébastien BAGGIO	Absent
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	Absent